



RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00108

Numéro SIREN : 338 538 952

Nom ou dénomination : PROTEC

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt 2027

2017/11/13/2027



TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **Société PROTEC**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 9.147,00 euros, dont le siège social est situé ZA Forgé Haute – 36120 ARDENTES, immatriculée au RCS de CHATEAUROUX sous le numéro 338 538 952,

Représentée par Monsieur Eric VELLA., agissant en qualité de Gérant,

Ci-après dénommée « **Société Absorbante** »
D'une part,

- **Société ATMONT INDUSTRIE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.800,00 euros, dont le siège social est situé rue de la Gare – 36130 MONTIERCHAUME, immatriculée au RCS de CHATEAUROUX sous le numéro 377 909 221,

Représentée par Monsieur Eric VELLA., agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée « **Société Absorbée** »
D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les Parties ont arrêté les termes du présent projet de traité de fusion (le « Projet de Traité ») en vue de réaliser la fusion (la « Fusion »), sous le régime des articles L. 236-11 du Code de commerce, de la société ATMONT INDUSTRIE, Société Absorbée, et de la société PROTEC, Société Absorbante, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous réserve des conditions suspensives ci-après stipulées.

Sauf indication contraire, les chiffres présentés sont exprimés en euros (€).

1. PRESENTATION DES SOCIETES ABSORBANTE ET ABSORBEE :

1.1 Présentation de la société absorbante :

La Société PROTEC, Société à Responsabilité Limitée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- « - la conception, la fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation et la maintenance de prototypes, de matériels et de machines relevant des techniques mécaniques, optiques, électroniques et informatiques*
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement*
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social».*

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 14 août 1986. La durée de la société absorbante expirera le 13 août 2085, sauf cas de dissolution anticipée.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année.

Son capital s'élève à la date des présentes à NEUF MILLE CENT QUARANTE SEPT (9.147) EUROS, divisé en 600 parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES (15,24 €), entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses parts sociales ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

A la date des présentes, la société absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social, autre que les 600 parts sociales ordinaires composant son capital social.

L'extrait K-bis de la société PROTEC est annexé aux présentes (**annexe n° 1**).

1.2 Présentation de la société absorbée :

La Société ATMONT INDUSTRIE, Société Par Actions Simplifiée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

« Le pliage, la mise en forme de tôleries fines, la fabrication d'outillage de précision, l'usinage, l'achat, la vente, la réparation de machine outils, tous travaux d'électricité industriel et du bâtiment, le transport de tous les matériels fabriqués par la Société.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires».

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 9 mai 1990. La durée de la société absorbée expirera le 8 mai 2089, sauf cas de dissolution anticipée.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année.

Son capital s'élève à la date des présentes à QUARANTE MILLE HUIT CENTS (40.800) EUROS, divisé en 510 actions d'un montant nominal de QUATRE-VINGTS (80) EUROS, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

La Société PROTEC détient la totalité du capital social de la Société.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

A la date des présentes, la société absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social, autre que les 510 actions ordinaires composant son capital social.

L'extrait K-bis de la société ATMONT INDUSTRIE est annexé aux présentes (**annexe n° 2**).

2. LIENS EN CAPITAL :

La Société PROTEC détient 100 % du capital social de la Société ATMONT INDUSTRIE d'un montant de 40.800 euros.

3. DIRIGEANTS ET MANDATAIRES COMMUNS :

Les Sociétés PROTEC et ATMONT INDUSTRIE ont le même dirigeant, à savoir, Monsieur Eric VELLA, en sa qualité de Président de la Société ATMONT INDUSTRIE et en sa qualité de Gérant de la Société PROTEC.

4. CONSULTATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2323-19 du Code du Travail, les délégués du personnel de la Société PROTEC ont préalablement à la signature du présent traité de fusion, été informés et consultés sur l'opération de fusion.

Les délégués du personnel de la Société PROTEC consultés rendront leur avis avant l'Assemblée Générale validant la fusion.

La Société ATMONT INDUSTRIES n'a pas de délégué du personnel.

5. AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU PRESENT TRAITE DE FUSION :

L'Associé unique de la Société PROTEC en date du 9 octobre 2017 et l'Associé unique de la Société ATMONT INDUSTRIE en date du 9 octobre 2017 ont décidé d'autoriser la signature du présent traité de fusion afférent à la fusion absorption de la Société ATMONT INDUSTRIE par la Société PROTEC.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Les comptes des sociétés participantes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux établis au 31 décembre 2016 pour les Sociétés PROTEC et ATMONT INDUSTRIE.

Ces états comptables sont annexés au présent traité de fusion (**Annexes 3 et 4**), ainsi que les situations intermédiaires arrêtées au 30 juin 2017 (**Annexes 5 et 6**).

ARTICLE 1 - PROJET DE FUSION :

1.1 Fusion envisagée :

Les Parties conviennent de procéder à la fusion-absorption de la Société ATMONT INDUSTRIE par la Société PROTEC selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

La fusion sera réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 236-11 du Code de Commerce, avec un effet rétroactif au **1^{er} janvier 2017**.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'article 12 ci-dessous :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la société absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Les résultats actif ou passif de toutes les opérations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion feront partie des éléments d'actifs transmis ou de passifs pris en charge (ces opérations seront reprises dans la comptabilité de la Société Absorbante).

1.2 Motifs et buts de la fusion :

La restructuration envisagée permettra à la société absorbante de simplifier la structure du groupe et le mode de détention des actifs ainsi que d'optimiser les coûts de fonctionnement du groupe et donc permettre d'améliorer sa compétitivité.

ARTICLE 2 - COMPTES UTILISES POUR ARRETER LES CONDITIONS DE L'OPERATION DE FUSION :

Il est préalablement rappelé les éléments suivants :

A – Société ATMONT INDUSTRIE

La Société ATMONT INDUSTRIE clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été soumis à l'approbation de l'Associé Unique le 28 juin 2017.

Il est précisé qu'une situation intermédiaire au 30 juin 2017 a été arrêtée par le Président.

B- Société PROTEC

La Société PROTEC clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été soumis à l'approbation de l'Associé unique le 16 juin 2017.

Il est précisé qu'une situation intermédiaire au 30 juin 2017 a été arrêtée par le Gérant.

ARTICLE 3 - METHODES D'EVALUATION UTILISEES POUR LA DETERMINATION DE LA PARTIE D'ECHANGE :

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'y a pas lieu à détermination d'un rapport d'échange et la Société Absorbante ne procédera à aucune augmentation de capital.

ARTICLE 4 - DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF :

Dans le cadre de la fusion, la société absorbée transfère à la société absorbante, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 12 ci-dessous, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine, étant entendu que l'énumération ci-dessous n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'universalité du patrimoine de la société absorbée devant être dévolue à la société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif aux traitements comptables des fusions et opérations assimilées, les Parties sont convenues que les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée seront apportés à la Société Absorbante sur la base de leurs valeurs nettes comptables, telles qu'elles figurent dans les comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2016, la Société Absorbée et la Société Absorbante étant placées sous contrôle commun.

4.1 Eléments d'actif transmis par la société absorbée à la société absorbante :

Les actifs transférés par la Société ATMONT INDUSTIE à la Société Absorbante, la Société PROTEC dans le cadre de la fusion comprennent notamment les biens, droits et valeurs dont le montant au 31 décembre 2016 est indiqué ci-après :

Société ATMONT INDUSTRIE :

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles	12.291	11.902	389
Immobilisations corporelles	/	/	196.026 (valeur vénale)
Immobilisations financières	/	/	/
<u>Total actif immobilisé</u>	12.291	11.902	196.415
Actif circulant	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette Au 31 décembre 2016
Stocks et en-cours	35.579	/	35.579
Créances clients	45.293	/	45.293
Autres créances	19.283	/	19.283
Valeurs mobilières de placement	/	/	/
Trésorerie	17.716	/	17.716
Charges constatées d'avance	787	/	787
<u>Total actif circulant</u>	118.658	/	118.658
Comptes de régulation	/	/	/
<u>Total actif circulant + comptes de régularisation</u>	118.658	/	118.658
Actif total	130.949	/	315.073

4.2 Éléments de passif transmis par la société absorbée à la société absorbante :

La société absorbante prendra en charge et acquittera en lieu et place de la société absorbée, la totalité du passif dont les montants sont ci-après indiqués.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Société ATMONT INDUSTRIE :

Passif pris en charge	Montant au 31 décembre 2016
Provisions pour risques	/
Provisions pour charge	/
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	/
Emprunts et dettes financières diverses	122.324
Avances et acomptes sur commandes en cours	/
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67.858
Dettes fiscales et sociales	55.726
Autres dettes	924
Total du passif transféré	246.832

Le représentant légal de la société ATMONT INDUSTRIE certifie (i) que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société ATMONT INDUSTRIE au 31 décembre 2016 et le détail de ce passif sont exacts et sincères, (ii) plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites, et (iii) que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

4.3 Engagements hors bilan :

Il est précisé qu'en dehors des éléments de passif susvisés, la société absorbante prendra à sa charge tous les engagements contractés par la société absorbée constituant des engagements hors bilan et plus généralement assumera toutes les charges ou obligations de la société absorbée.

4.4 Actif net transmis :

La valeur de l'actif net transmis par la société absorbée à la société absorbante dans le cadre de la fusion s'élève à :

Montant total des actifs apportés	315.073
Montant total du passif pris en charge	246.832
Boni de fusion	68.241

En raison de la transmission à la société absorbante de l'intégralité du patrimoine de la société absorbée dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion, tous les autres biens, ainsi que les droits ou obligations de la société absorbée de quelque nature qu'ils soient seront transférés à la société absorbante nonobstant le fait qu'ils aient été omis du présent traité de fusion ou non comptabilisés dans les comptes sociaux de la société absorbée.

ARTICLE 5- PROPRIETE – JOUISSANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, la société absorbée transmettra à la société absorbante l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

La Société PROTEC aura la propriété du patrimoine qui lui sera transmis par la Société ATMONT INDUSTRIE, y compris ceux des éléments qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la Société ATMONT INDUSTRIE, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et ce dans l'état où il se trouvera alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit aux présentes faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque. A compter de cette date, la société absorbante sera subrogée de plein droit dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société absorbée.

L'ensemble du passif de la Société ATMONT INDUSTRIE à la date de réalisation définitive de la fusion, en ce compris toutes dettes et charges, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnées par la dissolution de la Société ATMONT INDUSTRIE seront transmis à la Société PROTEC.

Il est précisé que le fonds de commerce compris dans les présents apports appartient à la société ATMONT INDUSTRIE pour l'avoir créé et développé.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

La Société ATMONT INDUSTRIE et la Société PROTEC conviennent expressément que pendant toute la durée de la réalisation de la fusion, les sociétés se concerteront sur leur politique générale et, qu'en particulier, aucune d'elles ne prendra sans l'accord de l'autre, d'engagements susceptibles de modifier de manière significative la consistance de son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a pas été fait d'engagements significatifs depuis le 1^{er} janvier 2017, et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et la Date de Réalisation Définitive de la Fusion, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 1^{er} janvier 2017 et qu'il ne sera pris jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de la Fusion, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 1^{er} janvier 2017 et qu'il ne sera procédé jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de la Fusion à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

ARTICLE 7 – CHARGES ET CONDITIONS :

7.1 - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

La société absorbante prendra l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs transmis dans l'état où la société absorbée les détient à la date de réalisation définitive de la fusion sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit ; elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous ses droits et obligations.

A ce titre, la Société Absorbante prendra les biens et droits qui lui sont apportés par la société ATMONT INDUSTRIE avec tous leurs éléments corporels et incorporels en dépendant, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

La société absorbante sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la société absorbée serait tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu.

D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

La société absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la société absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L. 1224-1 du Code du

Travail. Les parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes démarches pour maintenir au profit des salariés de la société absorbée la même protection sociale (retraites complémentaires, etc.).

La société absorbante sera subrogée, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour la réalisation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société absorbée. En particulier, la société absorbante sera tenue à l'exécution des engagements de cautions, avals et garanties pris par la société absorbée et bénéficiera de toutes contre-garanties et suretés ayant pu être obtenues par la société absorbée.

La société absorbante accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposables aux tiers la transmission du patrimoine reçu. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société ATMONT INDUSTRIE sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société PROTEC au plus tard au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société absorbante fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de la fusion.

La société absorbante supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation; elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la société absorbée vis-à-vis de l'administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à la Société absorbée.

La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la Fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

Elle aura, à compter de la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, en lieu et place de la société absorbée, intenter ou suivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales relatives aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

7.2 - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

Les apports à titre de fusion sont faits par la Société Absorbée sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, ès qualités, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Le représentant de la Société Absorbée, ès qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation de la Fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

ARTICLE 8 - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE :

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'y a pas lieu à détermination de rapport d'échange.

ARTICLE 9 - REMUNERATION DES APPORTS

La valeur totale des biens et droits apportés par la Société ATMONT INDUSTRIE à la Société PROTEC s'élève à la somme de 315.073 euros.

Le passif de la Société ATMONT INDUSTRIE pris en charge par la Société PROTEC au titre de la Fusion s'élève à la somme de 246.832 euros.

Ainsi, la valeur nette des biens et droits apportés, comme exposé à l'Article 3, ressort pour un montant positif de 68.241 euros.

En conséquence, la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit 68.241 euros, et la valeur nette comptable dans les livres de la Société Absorbante, la Société PROTEC, des actions de la société ATMONT INDUSTRIE dont elle est propriétaire qui est de 1 euro, est égale à 68.240 euros.

La somme de 68.240 euros constituera chez PROTEC un boni de fusion qui sera comptabilisé en produits financiers.

La société PROTEC détenant la totalité des actions de la société ATMONT INDUSTRIE et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de la Fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la Société Absorbante ne procédera à aucune augmentation de capital dans le cadre de la Fusion.

ARTICLE 10 - DATE D'EFFET DE LA FUSION :

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de Commerce, les parties au présent traité de fusion conviennent que la fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1^{er} janvier 2017, soit antérieurement à la date de réalisation définitive de la fusion, de sorte que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la société absorbée à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la société absorbante, ces opérations étant considérées comme accomplies par la société absorbante depuis le 1^{er} janvier 2017.

D'un point de vue juridique, la fusion sera définitivement réalisée à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 décembre 2017 au plus tard.

ARTICLE 11 - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la Société ATMONT INDUSTRIE sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société ATMONT INDUSTRIE sera entièrement pris en charge par la Société PROTEC. La dissolution de la Société ATMONT INDUSTRIE ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

ARTICLE 12 - REALISATION DE LA FUSION - CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits à titre de fusion par la Société ATMONT INDUSTRIE, la réalisation de la Fusion et la dissolution de la Société Absorbée sont soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation de la fusion par décision des associés de la Société PROTEC
- conservation par la société Absorbante de la totalité des actions de la société Absorbée jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

Monsieur Eric VELLA, dirigeant commun des sociétés intéressées contracte, par sa seule signature, l'engagement de soumettre avant le 31 décembre 2017 la fusion à la décision des associés de la société Absorbante.

De plus, il est convenu que si la fusion dont il s'agit n'est pas définitivement réalisée avant le 31 décembre 2017, sauf prorogation d'un commun accord entre les parties au présent traité de fusion, le présent traité de fusion sera caduc de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties au présent traité de fusion.

ARTICLE 13 - DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE :

La Société ATMONT INDUSTRIE., absorbée, déclare :

- avoir la pleine propriété des biens transmis et que ces biens transmis ne sont menacés d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation ;
- que les éléments de l'actif apporté, notamment les divers éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation ;
- que la Société ATMONT INDUSTRIE n'est pas en état de cessation de paiement, ni en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS GENERALES :

14.1. Date d'effet de la fusion pour l'application des règles fiscales :

La présente fusion prendra effet à la date d'effet indiquée à l'article 10 ci-dessus pour l'application des règles fiscales. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par la société absorbée sera repris dans le résultat imposable de la société absorbante.

14.2. Engagement déclaratif général :

La société absorbée et la société absorbante s'engagent à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.



Il est rappelé que la société absorbante et la société absorbée sont toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206 du Code Général des Impôts.

La société absorbante s'engage à faire procéder, par la société absorbée dans les 3 mois de la fusion, au dépôt des liasses accompagnées de l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition.

ARTICLE 15 - IMPOT SUR LES SOCIETES :

La société absorbée et la société absorbante sont des sociétés soumises l'impôt sur les sociétés, et la présente fusion entre dans le champ d'application de l'article 210-0 A du Code Général des Impôts.

La société absorbée et la société absorbante déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la société absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- de reprendre à son passif les réserves spéciales où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, telle que cette réserve figure aux bilans de la société absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que les réserves où ont été portées par la société absorbée les provisions pour fluctuation des cours, en application de l'article 39, I, 5°, alinéa 6 du Code Général des Impôts ;
- de se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement déduites par la société absorbée, dans le cadre de l'apport, sur les biens amortissables.

A cet égard, la société absorbante précise que cet engagement comprend l'obligation qui lui est faite, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value d'apport éventuelle afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- d'inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont apportés, autres que les immobilisations ou que les biens qui lui sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou à défaut, à comprendre dans ses résultats le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, d'un point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée ;
- de reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée (valeurs brutes, amortissements et provisions) relatives aux éléments des actifs immobilisés apportés et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée ;
- d'accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septième du Code Général des Impôts et de joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration (dit « état de suivi des plus-values ») faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quinzième de l'Annexe III au Code Général des Impôts.

La société absorbante s'engage également à procéder aux mentions nécessaires, au titre de la fusion, sur le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 septième, II du Code Général des Impôts.

ARTICLE 16 - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, la présente fusion emportant transmission d'une universalité de biens, les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables de la TVA sont dispensées de cette taxe.

La société absorbante sera réputée continuer la personne de la société absorbée, notamment à raison des régularisations qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

Conformément au c du 5 de l'article 287 du Code Général des Impôts, la société absorbée et la société absorbante devront faire figurer sur leurs déclarations de chiffre d'affaires le montant total hors taxe de la transmission.

La société absorbée déclare transférer purement et simplement à la société absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister. La société absorbante s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

La société absorbante s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

ARTICLE 17- ENREGISTREMENT :

La société absorbée et la société absorbante entendent placer la présente opération d'apport sous le régime spécial prévu aux articles 816 et 817 du Code Général des Impôts, en application desquels la formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe.

ARTICLE 18 - OPERATIONS ANTERIEURES :

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment tous engagements de conservation de titres.

ARTICLE 19 - TAXES ANNEXES :

La société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par la société absorbée depuis la date de la rétroactivité fiscale.

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'Annexe II au Code Général des Impôts, la société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction, à laquelle la société absorbée resterait soumise lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires payés par elle depuis la date de la rétroactivité fiscale.

La société absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements. Elle présentera, le cas échéant, à l'administration fiscale la déclaration prévue par l'article 161 de l'Annexe II du Code Général des Impôts dans le délai de 60 jours prescrit par l'article 202 dudit code. La société absorbée annexera le cas échéant à sa déclaration le présent engagement de la société absorbante, le tout présenté en deux exemplaires, conformément aux dispositions de l'article 161 précité.

La société absorbante demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par la société absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

Au regard de tous autres impôts et taxes se rapportant à l'activité de la société absorbée, la société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée.

ARTICLE 20 - REMISE DE TITRES :

Il sera remis à la société absorbante, à la date de réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété ou leur copie authentique, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et documents relatifs aux biens et droits apportés par la société absorbée dans le cadre de la fusion.

ARTICLE 21 - FRAIS ET DROITS :

Tous les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera lieu la fusion, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la société absorbante qui s'y oblige.

ARTICLE 22 – FORMALITES :

La société absorbante procédera dans les délais légaux à l'accomplissement de toutes les formalités de publicité légales et de dépôts légaux relatifs à la fusion, ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine de la société absorbée.

La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations afin de faire mettre à son nom les biens qui lui ont été apportés.

ARTICLE 23– POUVOIRS :

La société absorbante et la société absorbée donnent tous pouvoirs aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conforme du présent traité de fusion et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour effectuer toutes formalités légales relatives à la fusion et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres, notamment en vue des dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de CHATEAUXROUX.

ARTICLE 24– ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

ARTICLE 25 – AFFIRMATION DE SINCERITE :

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent traité de fusion exprime l'intégralité de la rémunération de la fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette information.

ARTICLE 26 – LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Le présent traité de fusion est régi et sera interprété conformément au droit français.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CHATEAUXROUX.

ARTICLE 27– ANNEXES :

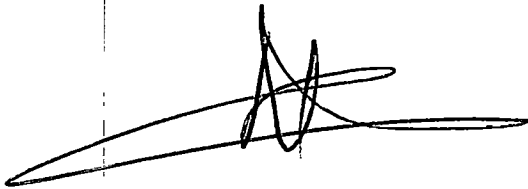
Les annexes ci-dessous font partie intégrante du présent acte.

A Paris

Le 10 novembre 2017

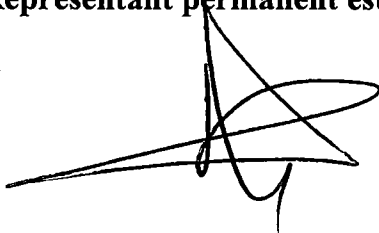
Société PROTEC

dont le Représentant permanent est Monsieur Eric VELLA

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Société ATMONT INDUSTRIE

dont le Représentant permanent est Monsieur Eric VELLA

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke at the end.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Extrait Kbis de la Société PROTEC

ANNEXE 2 – Extrait Kbis de la Société ATMONT INDUSTRIE

ANNEXE 3 – Etat comptable au 31 décembre 2016 de la Société ATMONT INDUSTRIE

ANNEXE 4 – Etat comptable au 31 décembre 2016 de la Société PROTEC

ANNEXE 5 - Situation intermédiaire au 30 juin 2017 de la Société ATMONT INDUSTRIE

ANNEXE 6 – Situation intermédiaire au 30 juin 2017 de la Société PROTEC

ANNEXE 1

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Extrait du 04 Juillet 2012

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : PROTEC
Numéro d'identification : R.C.S. CHATEAUX 338 538 952 - N° de Gestion 86 B 108
Date d'immatriculation : 14 Août 1986

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée (Associé unique)
Capital : 9 147.00 EUR (fixe)
Adresse du siège : ZA Forcé Haute - 36120 Ardentes
Objet social : (Voir statuts)
Durée de la société : 99 ans du 14 Août 1986 au 13 Août 2085
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Dépôt de l'acte au greffe : le 14 Août 1986
Journal d'annonces légales : LA NOUVELLE REPUBLIQUE, le 11 Juillet 1986

ADMINISTRATION

Gérant(e) : VELLA Eric, Laurent, René
né(e) le 08 Juillet 1962 à Rambouillet (78), de nationalité FRANCAISE
demeurant 14, rue de la Croix de Droué - 28230 Droué sur Drouette

Commissaire aux comptes titulaire : GUESNARD Michel
né(e) le 16 Novembre 1954 à Chateaux (36), de nationalité FRANCAISE
demeurant 21, avenue Georges Sand - 36400 La Châtre

Commissaire aux comptes suppléant : COGEP - GROUPE D'EXPERTS COMPTABLES ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SA
693 720 104 (2004 B 115)
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
route d'Orléans - 18230 Saint-Doulchard

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : ACHAT
Montant : 350 000.00 FRF
Activité : La conception, la fabrication, l'Achat, vente, importation, exportation, représentation, maintenance de prototypes de matériels et de machines relevant des techniques mécaniques, optiques, électroniques et informatiques.

Adresse : Zone d'Activités Forcé Haute - 36120 Ardentes

Date de début d'exploitation : 01 Juillet 1986

Propriétaire précédent : GODIARD NOEL
R.C.S. CHATEAUX 816 410 351
Radiation le 07 Août 1986
Journal d'annonces légales : La nouvelle république en date du 30 Juillet 1986

Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

Election de domicile pour les oppositions : Étude de maître Pouches, notaire à ardentes

ANNEXES

04 Juillet 2012 - N°6-2204

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 25/06/2012 :
Partant : GARY JAUSSAUD & ASSOCIES représentée par JAUSSAUD Olivier, Commissaire aux comptes titulaire
Partant : GODET Pierre, Commissaire aux comptes suppléant
Nouveau : GUESNARD Michel, Commissaire aux comptes titulaire
Nouveau : SADI COGEP - GROUPE D'EXPERTS COMPTABLES ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SA,
Commissaire aux comptes suppléant

Associée CAP industries
unique

600 parts à 15,25

EXTRAIT (SUITE)

04/07/2012

Folio N°

2 / 2

R.C.S. CHATEAUROUX 338 538 952 - N° de Gestion 86 B 108

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

2

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

04/07/2012

LE GREFFIER



ANNEXE 2

Greffes du Tribunal de Commerce de Châteauroux

11 rue Paul-Louis Courier - BP 633
36020 CHATEAUROUX cedex
www.greffe-tc-chateauroux.fr

N° de gestion 1990B00097

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 10 janvier 2017**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	377 909 221 R.C.S. Châteauroux
<i>Date d'immatriculation</i>	09/05/1990
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SAS ATMONT INDUSTRIE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	40 800,00 Euros
<i>Mention n° 74 du 10/01/2017</i>	Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 24/11/2016
<i>Adresse du siège</i>	rue de la Gare 36130 Montierchaume
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 08/05/2089
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	VELLA Eric
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/07/1962 à Rambouillet (78)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 rue de la Croix de Droué 28230 Droué sur Drouette

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Nom, prénoms</i>	GUESNARD Michel
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/11/1954 à Châteauroux (36)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	21 avenue George Sand 36400 La Châtre

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	SA COGEP
<i>Adresse</i>	route d'Orléans 18230 Saint-Doulchard
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	693 720 104

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	rue de la Gare 36130 Montierchaume
<i>Enseigne</i>	ATMONT INDUSTRIE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Outils tous travaux électricité industrielle et du bâtiment
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/05/1990
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Associée
unique

PROTEC

Slo act à 80€

Greffes du Tribunal de Commerce de Châteauroux

11 rue Paul-Louis Courier - BP 633

36020 CHATEAUROUX cedex

www.greffe-tc-chateauroux.fr

N° de gestion 1990B00097

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 3

COMPTES ANNUELS

SAS ATMONT INDUSTRIE

route de la Gare
36130 MONTIERCHAUME

Exercice clos le 31/12/2016

Sommaire

<i>Rapport de présentation des comptes annuels</i>	<i>2</i>
1. BILAN ACTIF – PASSIF	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
2. COMPTE DE RESULTAT	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
4. DETAIL DU BILAN ACTIF – PASSIF	11
Bilan détaillé	12
5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	15
Compte de résultat détaillé	16
6. DETAIL DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	19
Soldes intermédiaires de gestion	20
7. ANNEXE	23
Règles et méthodes comptables	24
Notes sur le bilan	26
Notes sur le compte de résultat	31
Autres informations	32
Tableau des cinq derniers exercices	33

Rapport de présentation des comptes annuels**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ATMONT INDUSTRIE relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	129 518
Chiffre d'affaires	783 773
Résultat net comptable (Perte)	-89 616

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à COLOMBES

Le 15/04/2017

STEENO Stéphane

BILAN ACTIF - PASSIF

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	12 291	11 902	389	3 090
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	210 722	202 477	8 245	13 302
Autres immobilisations corporelles	77 054	74 828	2 226	1 972
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	300 066	289 207	10 859	18 364
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	18 980		18 980	26 406
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	16 599		16 599	11 108
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	45 293		45 293	28 662
Autres créances	19 283		19 283	31 625
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 716		17 716	19 525
Charges constatées d'avance (3)	787		787	3 125
TOTAL ACTIF CIRCULANT	118 658		118 658	120 451
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	418 724	289 207	129 518	138 814
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 800	40 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 080	4 080
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-72 578	1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-89 616	-72 578
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-117 314	-27 698
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	122 324	42 674
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 858	60 891
Dettes fiscales et sociales	55 726	62 712
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	924	234
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	246 832	166 512
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	129 518	138 814
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	246 832	166 512
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	783 773		783 773	877 318
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	783 773		783 773	877 318
Production stockée			5 491	-22 133
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				2 449
Autres produits			1	3
Total produits d'exploitation (I)			789 265	857 637
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			292	308
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			70 695	119 353
Variations de stock			7 425	-1 579
Autres achats et charges externes (a)			461 569	411 626
Impôts, taxes et versements assimilés			8 332	10 198
Salaires et traitements			235 976	285 694
Charges sociales			79 901	94 653
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 198	10 756
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			7	
Total charges d'exploitation (II)			872 395	931 008
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-83 130	-73 371
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			424	3 927
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			424	3 927
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			6 911	3 452
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			6 911	3 452
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 486	475
RESULTAT COURANT, avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-89 616	-72 896

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		318
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		318
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		318
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	789 690	861 882
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	879 306	934 460
BENEFICE OU PERTE	-89 616	-72 578
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Coût d'achats marchandises vendues	292		308		-16	-5,08
MARGE COMMERCIALE	-292		-308		16	-5,08
Production vendue	783 773	99,30	877 318	102,59	-93 545	-10,66
Production stockée	5 491	0,70	-22 133	-2,59	27 624	-124,81
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	789 264	100,00	855 185	100,00	-65 921	-7,71
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	789 264	100,00	855 185	100,00	-65 921	-7,71
Achats de matières premières et approv.	70 695	8,96	119 353	13,96	-48 658	-40,77
Variation de stocks	7 425	0,94	-1 579	-0,18	9 004	-570,30
Sous-traitance directe	131 447	16,65	132 124	15,45	-677	-0,51
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	579 697	73,45	605 287	70,78	-25 590	-4,23
MARGE BRUTE GLOBALE	579 405	73,41	604 979	70,74	-25 574	-4,23
Autres achats et charges externes	330 122	41,83	279 502	32,68	50 621	18,11
VALEUR AJOUTEE	249 282	31,58	325 477	38,06	-76 195	-23,41
Impôts, taxes et versés assimilés	8 332	1,06	10 198	1,19	-1 866	-18,30
Charges de personnel	315 876	40,02	380 347	44,48	-64 470	-16,95
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-74 926	-9,49	-65 067	-7,61	-9 858	15,15
Reprises s/ charges et Transferts			2 449	0,29	-2 449	-100,00
Autres produits	1		3		-2	-72,60
Dot. amortissements et provisions	8 198	1,04	10 756	1,26	-2 557	-23,78
Autres charges	7				7	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-83 130	-10,53	-73 371	-8,58	-9 759	13,30
Produits financiers	424	0,05	3 927	0,46	-3 502	-89,19
Charges financières	6 911	0,88	3 452	0,40	3 459	100,20
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-89 616	-11,35	-72 896	-8,52	-16 720	22,94
Produits exceptionnels			318	0,04	-318	-100,00
Résultat exceptionnel			318	0,04	-318	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-89 616	-11,35	-72 578	-8,49	-17 038	23,48

DETAIL DU BILAN ACTIF - PASSIF

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 – Concessions et droits similaires	12 290,54		12 290,54	12 290,54
280500 – Amortis. concess. & droits simil.		11 901,65	-11 901,65	-9 200,97
	12 290,54	11 901,65	388,89	3 089,57
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 – Matériel industriel	210 721,57		210 721,57	210 721,57
281540 – AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL		202 477,04	-202 477,04	-197 419,65
	210 721,57	202 477,04	8 244,53	13 301,92
Autres immobilisations corporelles				
218100 – Instal.gales, agenct, aménagt.div.	51 099,09		51 099,09	51 099,09
218200 – Matériel de transport	20 330,00		20 330,00	20 330,00
218300 – Matériel de bureau	5 624,94		5 624,94	4 930,94
281810 – Amortis. instal. gales, agenct. div		50 082,65	-50 082,65	-49 902,12
281820 – Amortis. matériel de transport		20 330,00	-20 330,00	-20 330,00
281830 – Amortis. matér.bureau et informat.		4 415,42	-4 415,42	-4 155,53
	77 054,03	74 828,07	2 225,96	1 972,38
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	300 066,14	289 206,76	10 859,38	18 363,87
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
310000 – Stocks matières premières	12 224,45		12 224,45	15 424,96
321000 – Stocks matières consommables	6 756,00		6 756,00	10 980,88
	18 980,45		18 980,45	26 405,84
Produits intermédiaires et finis				
355000 – Stocks de produits finis	16 598,99		16 598,99	11 108,00
	16 598,99		16 598,99	11 108,00
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 – Clients	45 293,06		45 293,06	
411100 – CLIENTS FACTOR				28 661,59
	45 293,06		45 293,06	28 661,59
Fournisseurs débiteurs				
409800 – Fournisseurs – RRR à obtenir	786,00		786,00	2 310,00
	786,00		786,00	2 310,00
Personnel				
425000 – Personnel – avances et acomptes	400,00		400,00	400,00
	400,00		400,00	400,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445661 – TVA DEDUCT. AUTRES BIENS ET SER	350,39		350,39	
445663 – TVA SUR ENCAISSEMENTS	3 070,94		3 070,94	5 529,44
445670 – Crédit de TVA à reporter				7 842,00
445860 – TVA sur factures non parvenues	1 488,55		1 488,55	847,63
	4 909,88		4 909,88	14 219,07
Autres créances				
448700 – Etat – produits à recevoir	62,00		62,00	1 571,00
467110 – FOND DE GARANTIE FACTOR	13 125,00		13 125,00	13 125,00
	13 187,00		13 187,00	14 696,00
Divers				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Disponibilités				
512110 – CIC	15 527,67		15 527,67	14 621,79
512140 – CREDIT DU NORD	1 895,76		1 895,76	4 903,47
512160 – SG	292,44		292,44	
	17 715,87		17 715,87	19 525,26
Charges constatées d'avance				
486000 – Charges constatées d'avance	787,07		787,07	3 124,80
	787,07		787,07	3 124,80
TOTAL ACTIF CIRCULANT	118 658,32		118 658,32	120 450,56
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	418 724,46	289 206,76	129 517,70	138 814,43

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	40 800,00	40 800,00
	40 800,00	40 800,00
Réserve légale		
106100 – Réserve légale	4 080,00	4 080,00
	4 080,00	4 080,00
Report à nouveau		
110000 – Report à nouveau (solde créditeur)		0,63
119000 – Report à nouveau (solde débiteur)	-72 577,70	
	-72 577,70	0,63
Résultat de l'exercice	-89 616,15	-72 578,33
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-117 313,85	-27 697,70
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
455000 – C/C CAP INDUSTRIE	122 324,00	42 674,00
	122 324,00	42 674,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 – Fournisseurs	59 719,59	53 495,51
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	8 138,77	7 395,80
	67 858,36	60 891,31
Personnel		
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	16 888,12	18 036,77
	16 888,12	18 036,77
Organismes sociaux		
431000 – Sécurité sociale	12 534,00	13 011,00
437133 – PREVOYANCE APRIONIS	76,00	90,00
437134 – PREVOYANCE MORNAY CADRES	986,00	986,00
437160 – MUTUELLE CADRE AXA	934,53	1 024,28
437340 – RETRAITE MORNAY C/NC	2 321,00	7 650,00
437510 – GENERALI ART 82/83	1 216,40	1 198,26
438200 – Charges sociales s/congés à payer	6 988,00	7 395,00
	25 055,93	31 354,54
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445510 – TVA à décaisser	10 626,00	10 005,00
445661 – TVA DEDUCT. AUTRES BIENS ET SERVICE		4,15
	10 626,00	10 009,15
Autres dettes fiscales et sociales		
447100 – TAXE D'APPRENTISSAGE	1 577,00	1 831,00
447200 – FORMATION CONTINUE	1 578,54	1 481,00
	3 155,54	3 312,00
Dettes fiscales et sociales	55 725,59	62 712,46
Autres dettes		
467100 – Autres comptes débiteurs/créditeurs	923,60	234,36
	923,60	234,36
TOTAL DETTES	246 831,55	166 512,13
TOTAL PASSIF	129 517,70	138 814,43

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
701000 – Ventes de produits finis France	782 792,64	99,87	876 105,57	99,86	-93 312,93	-10,65
703000 – Ventes de produits résiduels	980,60	0,13	1 212,51	0,14	-231,91	-19,13
	783 773,24	100,00	877 318,08	100,00	-93 544,84	-10,66
Production stockée						
713300 – Variation encours product. biens			-33 240,92	-3,79	33 240,92	-100,00
713500 – Variation stocks produits	5 490,99	0,70	11 108,00	1,27	-5 617,01	-50,57
	5 490,99	0,70	-22 132,92	-2,52	27 623,91	-124,81
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 – Produits divers gestion courante	0,80		2,92		-2,12	-72,60
791000 – Transfert de charges d'exploitation			2 449,20	0,28	-2 449,20	-100,00
	0,80		2 452,12	0,28	-2 451,32	-99,97
Total	789 265,03	100,70	857 637,28	97,76	-68 372,25	-7,97
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
608700 – Frais accessoires s/marchandises	292,41	0,04	308,07	0,04	-15,66	-5,08
	292,41	0,04	308,07	0,04	-15,66	-5,08
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p. & aut.approv.						
601000 – Achats matières premières France	35 316,36	4,51	52 591,90	5,99	-17 275,54	-32,85
601002 – ACH. MATIERES PREMIERES CEE			4 861,76	0,55	-4 861,76	-100,00
601200 – Achats fournitures France	3 560,51	0,45	5 094,62	0,58	-1 534,11	-30,11
601350 – COLLES, ADHESIFS, DIV			1 986,54	0,23	-1 986,54	-100,00
602100 – Achats de matieres consommables	155,17	0,02			155,17	
602200 – Achats de fournitures consommables	12 171,04	1,55	31 326,86	3,57	-19 155,82	-61,15
602202 – ACHATS FOURNIT CONS. CEE			13,70		-13,70	-100,00
602230 – ACH. STOCKES FURES ATELIER	119,00	0,02	3 257,46	0,37	-3 138,46	-96,35
602610 – EMBALLAGES PERDUS FRANCE	19 372,56	2,47	20 219,68	2,30	-847,12	-4,19
	70 694,64	9,02	119 352,52	13,60	-48 657,88	-40,77
Variation de stock (m.p.)						
603100 – Variat. stocks Mat. premières/fourn	3 200,51	0,41	4 396,80	0,50	-1 196,29	-27,21
603200 – Variat. stocks autres approvist.	4 224,88	0,54	-5 975,65	-0,68	10 200,53	-170,70
	7 425,39	0,95	-1 578,85	-0,18	9 004,24	-570,30
Autres achats & charges externes						
604000 – SOUS TRAITANCE GENERALE	131 446,98	16,77	132 124,43	15,06	-677,45	-0,51
606101 – GAZ BOUTEILLES SOUDURE	450,10	0,06			450,10	
606110 – FOURNITURE EAU	127,50	0,02	149,12	0,02	-21,62	-14,50
606120 – FOURNITURES ELECTRICITE	9 333,92	1,19	9 439,98	1,08	-106,06	-1,12
606130 – Fournitures gaz	1 551,95	0,20	1 245,95	0,14	306,00	24,56
606300 – Achats de petit équipement	566,00	0,07	83,32	0,01	482,68	579,31
606310 – HYGIENE-PROTECTION-SECURITE	5 005,50	0,64	6 043,77	0,69	-1 038,27	-17,18
606400 – Achats fournitures administratives	2 024,46	0,26	2 292,79	0,26	-268,33	-11,70
613200 – Locations immobilières	45 820,44	5,85	45 820,44	5,22		
613300 – LOCATIONS FINANCIERES	985,14	0,13	1 470,46	0,17	-485,32	-33,00
613500 – Locations mobilières			329,00	0,04	-329,00	-100,00
613520 – Locations de matériel de transport	92,00	0,01	122,91	0,01	-30,91	-25,15
613550 – LOCATIONS AAPLI. INFORMATIQUES			420,00	0,05	-420,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
615200 – Entretien immobilier			765,00	0,09	-765,00	-100,00
615500 – ENT. MATERIEL DE TRANSPORT	2 209,74	0,28	881,59	0,10	1 328,15	150,65
615503 – ENTRETIEN & NETTOYAGE LOCAUX	780,32	0,10			780,32	
615510 – Entretien du matériel technique	2 220,03	0,28	2 464,59	0,28	-244,56	-9,92
615511 – ENT. & REP. IND. FRS ETRANGERS	100,00	0,01			100,00	
615512 – CONFORMITE ETALONNAGE	1 187,68	0,15			1 187,68	
615520 – ENTRET. MATERIEL DE BUREAU	373,33	0,05			373,33	
615550 – TRAITEMENT DECHETS INDUST.	921,90	0,12	1 698,33	0,19	-776,43	-45,72
615600 – Maintenance	372,95	0,05	1 127,05	0,13	-754,10	-66,91
616000 – Primes d'assurance	2 567,72	0,33	2 974,60	0,34	-406,88	-13,68
616120 – ASSURANCE SUR IFC	1 200,00	0,15	1 200,00	0,14		
616150 – ASS. S/LOC. FI. OU LLD	29,91		29,64		0,27	0,91
616500 – Insolvabilité clients			1 542,89	0,18	-1 542,89	-100,00
618000 – DIVERS	284,97	0,04	445,48	0,05	-160,51	-36,03
621000 – PERS. EXT. A L'ENTREPRISE	39 119,70	4,99	23 483,89	2,68	15 635,81	66,58
621400 – PRESTATIONS CAP INDUSTRIES	172 337,00	21,99	131 395,00	14,98	40 942,00	31,16
622500 – Rémunérations d'affacturage	626,00	0,08	359,00	0,04	267,00	74,37
622600 – Honoraires	7 411,00	0,95	7 888,00	0,90	-477,00	-6,05
622700 – Frais d'actes et contentieux	77,78	0,01	79,69	0,01	-1,91	-2,40
622800 – Rémun. & Honoraires divers	2 700,00	0,34			2 700,00	
623000 – PUBLICITE-RELATIONS PUBLIQUES	200,00	0,03			200,00	
623400 – Cadeaux à la clientèle	181,62	0,02	201,92	0,02	-20,30	-10,05
624100 – TRANSPORT S/ACHATS FRANCE	495,75	0,06	662,63	0,08	-166,88	-25,18
624200 – Transports sur ventes	16 055,79	2,05	16 170,14	1,84	-114,35	-0,71
625100 – Voyages et déplacements	198,58	0,03	2 295,23	0,26	-2 096,65	-91,35
625103 – CARBURANT	2 350,35	0,30	2 312,74	0,26	37,61	1,63
625600 – Missions	27,51				27,51	
625700 – Réceptions	95,00	0,01			95,00	
626100 – FRAIS POSTAUX	274,88	0,04	278,57	0,03	-3,69	-1,32
626200 – TELEPHONE-TELECOMMUNICATION	4 777,15	0,61	3 119,55	0,36	1 657,60	53,14
627630 – COM FACTOR CM-CIC	2 130,32	0,27	1 161,40	0,13	968,92	83,43
627800 – Prestations de services bancaires	2 417,89	0,31	1 547,08	0,18	870,81	56,29
628100 – Cotisation diverses/concours divers	440,58	0,06			440,58	
628400 – Frais de recrutement de personnel			8 000,00	0,91	-8 000,00	-100,00
Total	461 569,44	58,89	411 626,18	46,92	49 943,26	12,13
	539 981,88	68,90	529 707,92	60,38	10 273,96	1,94
MARGE SUR M/SES & MAT	249 283,15	31,81	327 929,36	37,38	-78 646,21	-23,98
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
633300 – Formation continue (organisme)	983,72	0,13	1 481,00	0,17	-497,28	-33,58
633500 – Taxe d'apprentissage (verst libér.)	1 522,00	0,19	1 831,00	0,21	-309,00	-16,88
635111 – TAXE CVAE	3 268,00	0,42	4 364,00	0,50	-1 096,00	-25,11
635112 – CONTRIBUTION CFE	2 558,00	0,33	2 522,00	0,29	36,00	1,43
	8 331,72	1,06	10 198,00	1,16	-1 866,28	-18,30
Salaires et Traitements						
641100 – Salaires appointements	233 424,34	29,78	267 376,55	30,48	-33 952,21	-12,70
641200 – Congés payés	-1 148,65	-0,15	-7 107,55	-0,81	5 958,90	-83,84
641300 – Primes et gratifications	3 700,00	0,47			3 700,00	
641400 – Indemnités et avantages divers			25 424,88	2,90	-25 424,88	-100,00
	235 975,69	30,11	285 693,88	32,56	-49 718,19	-17,40

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges sociales						
645100 – Cotisations à l'URSSAF	56 517,70	7,21	65 713,10	7,49	-9 195,40	-13,99
645200 – COTIS. MUTUELLE ET PREVOYANCE	7 568,76	0,97	8 649,72	0,99	-1 080,96	-12,50
645300 – Cotisations aux caisses de retraite	14 948,06	1,91	17 571,86	2,00	-2 623,80	-14,93
645400 – Cotisations Pôle Emploi	10 164,90	1,30	11 566,22	1,32	-1 401,32	-12,12
645500 – CHARGES SUR CONGES PAYES	-407,00	-0,05	-2 914,00	-0,33	2 507,00	-86,03
645803 – RETRAITE ARTICLE 82/83	4 865,53	0,62	5 478,71	0,62	-613,18	-11,19
645900 – C.I.C.E	-14 350,00	-1,83	-12 326,00	-1,40	-2 024,00	16,42
647500 – Médecine du travail et pharmacie	592,62	0,08	639,62	0,07	-47,00	-7,35
648000 – Autres charges de personnel			273,55	0,03	-273,55	-100,00
	79 900,57	10,19	94 652,78	10,79	-14 752,21	-15,59
Amortissements et provisions						
681110 – Dot. amort. s/immobil. incorporel.	2 700,68	0,34	3 959,24	0,45	-1 258,56	-31,79
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 497,81	0,70	6 796,48	0,77	-1 298,67	-19,11
	8 198,49	1,05	10 755,72	1,23	-2 557,23	-23,78
Autres charges						
658000 – Charges diverses gestion courante	6,71		0,04		6,67	NS
	6,71		0,04		6,67	NS
Total	332 413,18	42,41	401 300,42	45,74	-68 887,24	-17,17
RESULTAT D'EXPLOITATION	-83 130,03	-10,61	-73 371,06	-8,36	-9 758,97	13,30
Produits financiers						
764000 – Revenus des VMP			5 806,93	0,66	-5 806,93	-100,00
765000 – Escomptes obtenus			22,80		-22,80	-100,00
768000 – Autres produits financiers	424,49	0,05	-1 903,03	-0,22	2 327,52	-122,31
	424,49	0,05	3 926,70	0,45	-3 502,21	-89,19
Charges financières						
661600 – Intérêts bancaires	5 271,33	0,67	1 311,03	0,15	3 960,30	302,08
661630 – COM FINANCEMENT FACTOR CM CI	1 639,28	0,21	2 140,79	0,24	-501,51	-23,43
	6 910,61	0,88	3 451,82	0,39	3 458,79	100,20
Résultat financier	-6 486,12	-0,83	474,88	0,05	-6 961,00	NS
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-89 616,15	-11,43	-72 896,18	-8,31	-16 719,97	22,94
Produits exceptionnels						
771800 – Autres produits except. de gestion			317,85	0,04	-317,85	-100,00
			317,85	0,04	-317,85	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			317,85	0,04	-317,85	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-89 616,15	-11,43	-72 578,33	-8,27	-17 037,82	23,48

DETAIL DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
608700 – Frais accessoires s/marchandises	292,41		308,07		-15,66	-5,08
	292,41		308,07		-15,66	-5,08
MARGE COMMERCIALE	-292,41		-308,07		15,66	-5,08
Production vendue						
701000 – Ventes de produits finis France	782 792,64	99,87	876 105,57	99,86	-93 312,93	-10,65
703000 – Ventes de produits résiduels	980,60	0,13	1 212,51	0,14	-231,91	-19,13
	783 773,24	100,00	877 318,08	100,00	-93 544,84	-10,66
Production stockée						
713300 – Variation encours product. biens			-33 240,92	-3,79	33 240,92	-100,00
713500 – Variation stocks produits	5 490,99	0,70	11 108,00	1,27	-5 617,01	-50,57
	5 490,99	0,70	-22 132,92	-2,52	27 623,91	-124,81
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
601000 – Achats matières premières France	35 316,36	4,51	52 591,90	5,99	-17 275,54	-32,85
601002 – ACH. MATIERES PREMIERES CEE			4 861,76	0,55	-4 861,76	-100,00
601200 – Achats fournitures France	3 560,51	0,45	5 094,62	0,58	-1 534,11	-30,11
601350 – COLLES, ADHESIFS, DIV			1 986,54	0,23	-1 986,54	-100,00
602100 – Achats de matieres consommables	155,17	0,02			155,17	
602200 – Achats de fournitures consommables	12 171,04	1,55	31 326,86	3,57	-19 155,82	-61,15
602202 – ACHATS FOURNIT CONS. CEE			13,70		-13,70	-100,00
602230 – ACH. STOCKES FURES ATELIER	119,00	0,02	3 257,46	0,37	-3 138,46	-96,35
602610 – EMBALLAGES PERDUS FRANCE	19 372,56	2,47	20 219,68	2,30	-847,12	-4,19
603100 – Variat. stocks Mat. premières/fourn	3 200,51	0,41	4 396,80	0,50	-1 196,29	-27,21
603200 – Variat. stocks autres approvist.	4 224,88	0,54	-5 975,65	-0,68	10 200,53	-170,70
604000 – SOUS TRAITANCE GENERALE	131 446,98	16,77	132 124,43	15,06	-677,45	-0,51
	209 567,01	26,74	249 898,10	28,48	-40 331,09	-16,14
MARGE DE PRODUCTION	579 697,22	73,96	605 287,06	68,99	-25 589,84	-4,23
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	783 773,24	100,00	877 318,08	100,00	-93 544,84	-10,66
MARGE BRUTE GLOBALE	579 404,81	73,93	604 978,99	68,96	-25 574,18	-4,23
Autres achats et charges externes						
606101 – GAZ BOUTEILLES SOUDURE	450,10	0,06			450,10	
606110 – FOURNITURE EAU	127,50	0,02	149,12	0,02	-21,62	-14,50
606120 – FOURNITURES ELECTRICITE	9 333,92	1,19	9 439,98	1,08	-106,06	-1,12
606130 – Fournitures gaz	1 551,95	0,20	1 245,95	0,14	306,00	24,56
606300 – Achats de petit équipement	566,00	0,07	83,32	0,01	482,68	579,31
606310 – HYGIENE-PROTECTION-SECURITE	5 005,50	0,64	6 043,77	0,69	-1 038,27	-17,18
606400 – Achats fournitures administratives	2 024,46	0,26	2 292,79	0,26	-268,33	-11,70
613200 – Locations immobilières	45 820,44	5,85	45 820,44	5,22		
613300 – LOCATIONS FINANCIERES	985,14	0,13	1 470,46	0,17	-485,32	-33,00
613500 – Locations mobilières			329,00	0,04	-329,00	-100,00
613520 – Locations de matériel de transport	92,00	0,01	122,91	0,01	-30,91	-25,15
613550 – LOCATIONS AAPLI. INFORMATIQUES			420,00	0,05	-420,00	-100,00
615200 – Entretien immobilier			765,00	0,09	-765,00	-100,00
615500 – ENT. MATERIEL DE TRANSPORT	2 209,74	0,28	881,59	0,10	1 328,15	150,65
615503 – ENTRETIEN & NETTOYAGE LOCAUX	780,32	0,10			780,32	

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
615510 – Entretien du matériel technique	2 220,03	0,28	2 464,59	0,28	-244,56	-9,92
615511 – ENT. & REP. IND. FRS ETRANGERS	100,00	0,01			100,00	
615512 – CONFORMITE ETALONNAGE	1 187,68	0,15			1 187,68	
615520 – ENTRET. MATERIEL DE BUREAU	373,33	0,05			373,33	
615550 – TRAITEMENT DECHETS INDUST.	921,90	0,12	1 698,33	0,19	-776,43	-45,72
615600 – Maintenance	372,95	0,05	1 127,05	0,13	-754,10	-66,91
616000 – Primes d'assurance	2 567,72	0,33	2 974,60	0,34	-406,88	-13,68
616120 – ASSURANCE SUR IFC	1 200,00	0,15	1 200,00	0,14		
616150 – ASS. S/LOC. FI. OU LLD	29,91		29,64		0,27	0,91
616500 – Insolvabilité clients			1 542,89	0,18	-1 542,89	-100,00
618000 – DIVERS	284,97	0,04	445,48	0,05	-160,51	-36,03
621000 – PERS. EXT. A L'ENTREPRISE	39 119,70	4,99	23 483,89	2,68	15 635,81	66,58
621400 – PRESTATIONS CAP INDUSTRIES	172 337,00	21,99	131 395,00	14,98	40 942,00	31,16
622500 – Rémunérations d'affacturage	626,00	0,08	359,00	0,04	267,00	74,37
622600 – Honoraires	7 411,00	0,95	7 888,00	0,90	-477,00	-6,05
622700 – Frais d'actes et contentieux	77,78	0,01	79,69	0,01	-1,91	-2,40
622800 – Rémun. & Honoraires divers	2 700,00	0,34			2 700,00	
623000 – PUBLICITE-RELATIONS PUBLIQUES	200,00	0,03			200,00	
623400 – Cadeaux à la clientèle	181,62	0,02	201,92	0,02	-20,30	-10,05
624100 – TRANSPORT S/ACHATS FRANCE	495,75	0,06	662,63	0,08	-166,88	-25,18
624200 – Transports sur ventes	16 055,79	2,05	16 170,14	1,84	-114,35	-0,71
625100 – Voyages et déplacements	198,58	0,03	2 295,23	0,26	-2 096,65	-91,35
625103 – CARBURANT	2 350,35	0,30	2 312,74	0,26	37,61	1,63
625600 – Missions	27,51				27,51	
625700 – Réceptions	95,00	0,01			95,00	
626100 – FRAIS POSTAUX	274,88	0,04	278,57	0,03	-3,69	-1,32
626200 – TELEPHONE-TELECOMMUNICATION	4 777,15	0,61	3 119,55	0,36	1 657,60	53,14
627630 – COM FACTOR CM-CIC	2 130,32	0,27	1 161,40	0,13	968,92	83,43
627800 – Prestations de services bancaires	2 417,89	0,31	1 547,08	0,18	870,81	56,29
628100 – Cotisation diverses/concours divers	440,58	0,06			440,58	
628400 – Frais de recrutement de personnel			8 000,00	0,91	-8 000,00	-100,00
	330 122,46	42,12	279 501,75	31,86	50 620,71	18,11
VALEUR AJOUTEE	249 282,35	31,81	325 477,24	37,10	-76 194,89	-23,41
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
633300 – Formation continue (organisme)	983,72	0,13	1 481,00	0,17	-497,28	-33,58
633500 – Taxe d'apprentissage (verst libér.)	1 522,00	0,19	1 831,00	0,21	-309,00	-16,88
635111 – TAXE CVAE	3 268,00	0,42	4 364,00	0,50	-1 096,00	-25,11
635112 – CONTRIBUTION CFE	2 558,00	0,33	2 522,00	0,29	36,00	1,43
	8 331,72	1,06	10 198,00	1,16	-1 866,28	-18,30
Charges de personnel						
641100 – Salaires appointements	233 424,34	29,78	267 376,55	30,48	-33 952,21	-12,70
641200 – Congés payés	-1 148,65	-0,15	-7 107,55	-0,81	5 958,90	-83,84
641300 – Primes et gratifications	3 700,00	0,47			3 700,00	
641400 – Indemnités et avantages divers			25 424,88	2,90	-25 424,88	-100,00
645100 – Cotisations à l'URSSAF	56 517,70	7,21	65 713,10	7,49	-9 195,40	-13,99
645200 – COTIS. MUTUELLE ET PREVOYANCE	7 568,76	0,97	8 649,72	0,99	-1 080,96	-12,50
645300 – Cotisations aux caisses de retraite	14 948,06	1,91	17 571,86	2,00	-2 623,80	-14,93
645400 – Cotisations Pôle Emploi	10 164,90	1,30	11 566,22	1,32	-1 401,32	-12,12
645500 – CHARGES SUR CONGES PAYES	-407,00	-0,05	-2 914,00	-0,33	2 507,00	-86,03

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
645803 – RETRAITE ARTICLE 82/83	4 865,53	0,62	5 478,71	0,62	-613,18	-11,19
645900 – C.I.C.E	-14 350,00	-1,83	-12 326,00	-1,40	-2 024,00	16,42
647500 – Médecine du travail et pharmacie	592,62	0,08	639,62	0,07	-47,00	-7,35
648000 – Autres charges de personnel			273,55	0,03	-273,55	-100,00
	315 876,26	40,30	380 346,66	43,35	-64 470,40	-16,95
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-74 925,63	-9,56	-65 067,42	-7,42	-9 858,21	15,15
Reprises s/ charges et Transferts						
791000 – Transfert de charges d'exploitation			2 449,20	0,28	-2 449,20	-100,00
			2 449,20	0,28	-2 449,20	-100,00
Autres produits						
758000 – Produits divers gestion courante	0,80		2,92		-2,12	-72,60
	0,80		2,92		-2,12	-72,60
Dot. amortissements et provisions						
681110 – Dot. amort. s/immobil. incorporel.	2 700,68	0,34	3 959,24	0,45	-1 258,56	-31,79
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 497,81	0,70	6 796,48	0,77	-1 298,67	-19,11
	8 198,49	1,05	10 755,72	1,23	-2 557,23	-23,78
Autres charges						
658000 – Charges diverses gestion courante	6,71		0,04		6,67	NS
	6,71		0,04		6,67	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-83 130,03	-10,61	-73 371,06	-8,36	-9 758,97	13,30
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
764000 – Revenus des VMP			5 806,93	0,66	-5 806,93	-100,00
765000 – Escomptes obtenus			22,80		-22,80	-100,00
768000 – Autres produits financiers	424,49	0,05	-1 903,03	-0,22	2 327,52	-122,31
	424,49	0,05	3 926,70	0,45	-3 502,21	-89,19
Charges financières						
661600 – Intérêts bancaires	5 271,33	0,67	1 311,03	0,15	3 960,30	302,08
661630 – COM FINANCEMENT FACTOR CM CI	1 639,28	0,21	2 140,79	0,24	-501,51	-23,43
	6 910,61	0,88	3 451,82	0,39	3 458,79	100,20
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-89 616,15	-11,43	-72 896,18	-8,31	-16 719,97	22,94
Produits exceptionnels						
771800 – Autres produits except. de gestion			317,85	0,04	-317,85	-100,00
			317,85	0,04	-317,85	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			317,85	0,04	-317,85	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-89 616,15	-11,43	-72 578,33	-8,27	-17 037,82	23,48

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATMONT INDUSTRIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 129 518 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 89 616 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 14 350 euros. Le C.I.C.E. est comptabilisé au crédit du compte 645900.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 291			12 291
Immobilisations incorporelles	12 291			12 291
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	210 722			210 722
– Installations générales, agencements aménagements divers	51 099			51 099
– Matériel de transport	20 330			20 330
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 931	694		5 625
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	287 082	694		287 776
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	299 372	694		300 066

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		694		694
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		694		694
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 201	2 701		11 902
Immobilisations incorporelles	9 201	2 701		11 902
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	197 420	5 057		202 477
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 902	181		50 083
- Matériel de transport	20 330			20 330
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 156	260		4 415
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	271 807	5 498		277 305
ACTIF IMMOBILISE	281 008	8 198		289 207

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 65 363 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	45 293	45 293	
Autres	19 283	19 283	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	787	787	
Total	65 363	65 363	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs – RRR à obtenir	786
Etat – produits à recevoir	62
Total	848

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 800,00 euros décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 80,00 euro:

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 246 832 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 858	67 858		
Dettes fiscales et sociales	55 726	55 726		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	123 248	123 248		
Produits constatés d'avance				
Total	246 832	246 832		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	122 324			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	8 139
Dettes provis. pr congés à payer	16 888
Charges sociales s/congés à payer	6 988
Total	32 015

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	787		
Total	787		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS ATMONT INDUSTRIE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL CAP INDUSTRIES, rue De Chartres 28190 DANGERS.

La société est comprise, depuis le 1er janvier 2012, dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe dont la société mère est la SARL CAP INDUSTRIE.

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

L'entreprise a obtenu le préfinancement d'une partie du CICE de l'année 2016 pour un montant de 14 350 euros.

Ce préfinancement vient diminuer le montant du CICE à imputer sur l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	40 800,00	40 800,00	40 800,00	40 800,00	40 800,00
Nombre d'actions ordinaires	510,00	510,00	510,00	510,00	510,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 188 913,44	966 380,25	1 254 996,07	877 318,08	783 773,24
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	249 090,07	118 078,43	165 993,75	-61 822,61	-81 417,66
Impôts sur les bénéfices	77 613,00	30 586,00	44 978,00		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	152 701,73	68 776,30	103 237,33	-72 578,33	-89 616,15
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	336,23	171,55	237,29	-121,22	-159,64
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	299,42	134,86	202,43	-142,31	-175,72
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	8	8	8	8	8
Montant de la masse salariale	227 542,31	234 736,96	247 565,06	285 693,88	235 975,69
Montant des sommes versées en avantages sociaux	87 235,73	86 933,53	85 467,02	94 652,78	79 900,57

ANNEXE 4

COMPTES ANNUELS

SARL PROTEC

ZI LA FORGE HAUTE
36120 ARDENTES

Exercice clos le 31/12/2016

Sommaire

Rapport de présentation des comptes annuels	2
1. BILAN ACTIF – PASSIF	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
2. COMPTE DE RESULTAT	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
4. DETAIL DU BILAN ACTIF – PASSIF	11
Bilan détaillé	12
5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	16
Compte de résultat détaillé	17
6. DETAIL DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	22
Soldes intermédiaires de gestion	23
7. ANNEXE	28
Règles et méthodes comptables	29
Notes sur le bilan	31
Notes sur le compte de résultat	37
Autres informations	38
Tableau des cinq derniers exercices	39

Rapport de présentation des comptes annuels

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL PROTEC relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 431 847
Chiffre d'affaires	4 957 180
Résultat net comptable (Bénéfice)	172 646

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à COLOMBES

Le 15/04/2017

STEENO Stéphane

BILAN ACTIF - PASSIF

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	56 687	42 797	13 890	21 697
Fonds commercial (1)	24 677		24 677	24 677
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	324 059	285 424	38 635	26 886
Autres immobilisations corporelles	307 657	255 993	51 664	61 121
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 019		16 019	16 019
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	729 098	584 214	144 884	150 399
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	623 780	12 569	611 212	679 439
En-cours de production (biens et services)	116 009		116 009	117 210
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	<i>4 535</i>		<i>4 535</i>	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	320 783	298	320 485	882 825
Autres créances	184 352		184 352	199 710
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 644		43 644	56 027
Charges constatées d'avance (3)	6 726		6 726	9 122
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 299 828	12 866	1 286 962	1 944 333
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 028 927	597 080	1 431 847	2 094 732
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 147	9 147
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	915	915
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	346 929	283 592
Report à nouveau	78 715	78 715
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	172 646	313 537
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	608 352	685 906
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	553 010	559 732
Dettes fiscales et sociales	270 485	441 286
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		387 247
Produits constatés d'avance (1)		20 560
TOTAL DETTES	823 494	1 408 825
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 431 847	2 094 732
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	823 494	1 408 825
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	7 600		7 600	5 892
Production vendue (biens)	4 703 635	81 316	4 784 951	4 234 969
Production vendue (services)	162 834	1 794	164 628	89 213
Chiffre d'affaires net	4 874 069	83 110	4 957 180	4 330 075
Production stockée			-1 202	-28 763
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			31 550	79 926
Autres produits			19	2
Total produits d'exploitation (I)			4 992 547	4 381 239
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			1 471	932
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			926 189	909 454
Variations de stock			74 572	-115 910
Autres achats et charges externes (a)			2 235 899	1 675 986
Impôts, taxes et versements assimilés			75 394	76 090
Salaires et traitements			1 017 156	928 070
Charges sociales			378 639	349 468
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 149	36 709
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			298	144
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			382	67 061
Total charges d'exploitation (II)			4 745 148	3 928 003
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			247 399	453 236
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 194	2 004
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 194	2 004
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			9 373	8 248
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			9 373	8 248
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 179	-6 244
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			239 220	446 992

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 776	857
Sur opérations en capital	18 069	17 238
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	19 845	18 095
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	151	18 939
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	151	18 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 694	-844
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	86 268	132 611
Total des produits (I+III+V+VII)	5 013 586	4 401 339
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 840 940	4 087 801
BENEFICE OU PERTE	172 646	313 537
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE 5

ATMONT INDUSTRIE

BUDGET P

BUDGET PREVISIONNEL 2017		PREVISIONNEL AN	%	janv-17	févr-14	mars-17	avr-17	mai-17	juin
CHIFFRE D'AFFAIRES HT		1000000	100,0%	51611	31932	52790	56003	140081	
<i>dont CA INTERCOS</i>				2945	4270	5724	2398	0	
VARIATION ENCOURS FAB CHIFFRE D'AFFAIRES HT		1000000	100,0%	51611	31932	52790	56003	140081	
SEUIL RENTABILITE / AN SEUIL RENTABILITE / MOIS		943128 78594	Diff	-26983	-46662	-25804	-22591	61487	
ACHATS MATIERES PREMIERES VARIATION DE STOCK MP SOUS-TRAITANCE		-140000	-14,0%	-17629	-10559	-29200	-52857	-35618	
<i>dont ACHATS INTERCOS (hors CAP)</i>		-129900	-13,0%	-4623	-2293	-11104	-11064	-5167	
TRANSPORTS SUR VENTES TRANSPORTS SUR ACHATS		-20000 -100	-2,0% 0,0%	-1425 -121	-855 -50	-855 -266	-907 -103	-570 -291	
MARGE GLOBALE DE PRODUCTION		710000	71,0%	27813	18175	11365	-8928	98435	
FOURNITURES CONSOMMABLES									
Emballages perdus		-20000	-2,0%	-993	-18	-2139	-2313	-144	
Electricité		-9500	-1,0%	-789	-1012	-792	-812	-618	
Eau		-150	0,0%						
Carburant (véhicules)		-2400	-0,2%	-225	-138	-215	-140	-218	
Gaz		-1200	-0,1%						
Petit équipement		-25000	-2,5%	-1529	-1477	-3198	-7797	-8756	
Hygiène, protect° & sécurité		-6500	-0,7%	-857	-400	-605	-279	-279	
Fournitures administratives		-2000	-0,2%	0	0	-188	0	0	
TOTAL FOURNIT. CONSOMMABLES		-66750	-6,7%	-4393	-3045	-7137	-11341	-10015	
SERVICES EXTERIEURS									
Frais accessoires s/achats		-1000	-0,1%	-55	-8	-62	-106	-181	
Entretien & réparat° bâtiment		-800	-0,1%	0	0	0	0	0	
Entretien & réparat° véhicules		-1000	-0,1%	0	0	0	0	0	
Entretien matériel industriel		-3000	-0,3%	0	0	0	-251	0	
Entretien mat. bureau et info.		-500	-0,1%	-119	0	-90	0	0	
Maintenance		-1200	-0,1%	0	0	0	0	0	
Voyages et déplacements		-2500	-0,3%	0	-238	-286	-48	0	
Tél. Télécommunications		-3500	-0,4%	-559	-159	-382	-387	-384	
Autres charges externes		-217220	-13,0%	-16090	-19786	-13822	-19051	-18182	
TOTAL SERVICES EXTERIEURS		-230720	-23,1%	-16823	-20191	-14642	-19843	-18747	
VALEUR AJOUTEE		412530	41,3%	6597	-5061	-10414	-40112	69673	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				0	0	0	0	0	
IMPOTS & TAXES		-5753	-0,6%	-480	-480	-480	-480	-480	
MASSE SALARIALE		-236000	-23,6%	-19173	-19159	-19199	-19264	-17811	
<i>DIRECTE</i>				14219	14202	14246	14304	14128	
<i>INDIRECTE</i>				4953	4957	4953	4960	4960	
<i>dont HS PAYEES (hors HS mensualisées)</i>				0	0	0	0	0	
<i>% ABSENTISME (CP-AT-MALADIE)</i>				2,13%	3,64%	4,63%	10,38%	3,23%	1
CHARGES SOCIALES		-106198	-10,6%	-6739	-7264	-6763	-8109	-6466	
PERSONNEL EXTERIEUR		-30000	-3,0%	0	0	0	0	0	
CICE		14400	1,4%	1200	1200	1200	1200	1200	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		48979	4,9%	-18595	-30764	-35656	-66765	46116	

VISIONNEL 2017 ET SUIVI MENSUEL

	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	CUMUL	%	TENDANCE	ECART
98							403515	100,0%	807030	192970
25							15761	3,9%	31522	-31522
							0	0,0%	0	0
98							403515	100,0%	807030	192970
96							-68049	-16,9%	-136098	
91							-186154	-46,1%	-372308	232308
							0	0,0%	0	0
59							-42810	-10,6%	-85620	-44280
36							12443	3,1%	24887	
40							-5752	-1,4%	-11504	-8496
10							-841	-0,2%	-1682	1582
98							167958	41,6%	335916	-374084
16							-7423	-1,8%	-14846	-5154
56							-4589	-1,1%	-9178	-322
							0	0,0%	0	-150
31							-1017	-0,3%	-2034	-366
							0	0,0%	0	-1200
13							-26270	-6,5%	-52540	27540
03							-2523	-0,6%	-5046	-1454
21							-409	-0,1%	-818	-1182
00							-42231	-10,5%	-84462	-17712
19							-531	-0,1%	-1062	62
0							0	0,0%	0	-800
0							0	0,0%	0	-1000
0							-251	-0,1%	-502	-2498
0							-209	-0,1%	-418	-82
0							0	0,0%	0	-1200
24							-596	-0,1%	-1192	-1308
39							-2260	-0,6%	-4520	1020
72							-105203	-26,1%	-210406	-6814
04							-109050	-27,0%	-218100	12620
06							16677	4,1%	33354	-379176
33							33	0,0%	66	-66
30							-2880	-0,7%	-5753	0
77							-113983	-28,2%	-227966	-8034
14							85512	21,2%	171025	
54							29748	7,4%	59495	
0							0	0,0%	0	
%							5,91%			
77							-42818	-10,6%	-85636	-20562
0							0	0,0%	0	-30000
00							7200	1,8%	14400	0
07							-135771	-33,6%	-271535	-320514

ANNEXE 6

BUDGET PREVISIONNEL 2017	PREVISIONNEL 2017	%	janv-17	févr-14	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17
CHIFFRE D'AFFAIRES	4500000	100,0%	245431	327276	291580	197740	283268	215863
<i>dont CA INTERCOS</i>			26709	20729	4073	20261	33777	15123
VARIATION ENCOURS FAB.								
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	4500000		245431	327276	291580	197740	283268	215863
SEUIL RENTABILITE / AN	4133540	Diff	-99031	-17186	-52882	-146722	-61194	-128599
SEUIL RENTABILITE / MOIS	344462							
ACHATS MATIERES PREMIERES	-813000	-18,1%	-83441	-55435	-52361	-64221	-66225	-57163
VARIATION DE STOCK MP			51000	3000	22000	18353	-67298	30314
SOUS-TRAITANCE	-800000	-17,8%	-55431	-29916	-27125	-43534	-24655	-60729
<i>dont ACHATS INTERCOS (hors CAP)</i>			0	3126	0	5000	0	425
TRANSPORTS SUR VENTES	-30000	-0,7%	-2666	-2402	-1863	-2071	-2959	-1703
TRANSPORTS SUR ACHATS	-22000	-0,5%	-790	-813	-646	-316	-421	-425
MARGE GLOBALE DE PRODUCTION	2835000	63,0%	154103	241710	231585	105951	121710	126157
FOURNITURES CONSOMMABLES								
Emballages perdus	-2000	0,0%	-261	-111	-190	-115	-473	-130
Combustibles	0	0,0%	0	0	0	-180	0	0
Eau	-2200	0,0%	0	0	0	-783	0	0
Électricité	-25000	-0,6%	-125	-2678	-2165	-2015	-1265	-1199
Carburant (véhicules)	-12000	-0,3%	-1073	-1510	-1595	-1378	-1338	-1776
Gaz chariot élévateur	-1000	0,0%	-249	0	0	0	-229	0
Gaz bouteilles soudure	-32000	-0,7%	-757	0	-465	-463	-814	-544
Gaz laser	-3000	-0,1%	-228	0	-437	-464	-464	-314
Gaz chauffage	-32000	-0,7%	-17285	-7230	-5129	-945	-964	0
Petit équipement	-75000	-1,7%	-6653	-11041	-8831	-4250	-8990	-6674
Hygiène, protect° & sécurité	-11500	-0,3%	-1324	-595	-575	-587	-585	-585
Fournitures administratives	-7000	-0,2%	-536	-22	-660	0	-387	-289
TOTAL FOURNIT. CONSOMMABLES	-202700	-4,5%	-28491	-23187	-20047	-11180	-15509	-11511
SERVICES EXTERIEURS								
Frais accessoires s/achats	-1000	0,0%	-183	-24	-153	-113	-200	-224
Location matériel	-7400	-0,2%	-2562	-60	-2686	-1613	-1767	-2955
Entretien & réparat° bâtiment	0	0,0%	-295	-402	-2815	-402	-55	0
Entretien & réparat° véhicules	-3300	-0,1%	-340	-393	-224	-95	-102	-170
Entretien matériel industriel	-10000	-0,2%	0	0	-2152	-180	-238	-140
Entretien mat. bureau et info.	-5000	-0,1%	-1068	-111	-265	-833	-108	-1576
Maintenance	-8000	-0,2%	-4233	-180	0	0	0	-1843
Voyages et déplacements	-30000	-0,7%	-635	-738	-941	-1269	-1249	-1364
Missions / réceptions	-2500	-0,1%	-1231	-922	-1334	-732	-779	-702
Tél. Télécommunications	-11000	-0,2%	-1753	-489	-1369	-471	-1368	-461
Autres charges externes	-505000	-11,2%	-32367	-39480	-38571	-43206	-38835	-40368
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	-583200	-13,0%	-44667	-42799	-50510	-48914	-44701	-49803
VALEUR AJOUTEE	2049100	45,5%	80945	175724	161028	45857	61500	64843
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			0	0	0	833	0	0
IMPOTS & TAXES	-67810	-1,5%	-5650	-5650	-5650	-5650	-5650	-5650
MASSE SALARIALE	-1025000	-22,8%	-91873	-78278	-76863	-78169	-76438	-76915
DIRECTE			48241	48519	49619	49187	47674	46932
INDIRECTE			43632	29759	27244	28982	28764	29985
<i>dont HS PAYEES</i>			2252	1637	1800	1180	889	2164
% ABSENTISME (CP-AT-MALADIE)			9,87%	4,88%	6,61%	7,33%	14,86%	9,76%
CHARGES SOCIALES	-465895	-10,4%	-33157	-34346	-32115	-32200	-32018	-32445
PERSONNEL EXTERIEUR	-250000	-5,6%	-9645	-6043	-2941	0	0	0
CICE	53000	1,2%	4417	4417	4417	4417	4417	4417
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	293395	6,5%	-54963	55824	47876	-64912	-48189	-45750

il-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	CUMUL	%	TENDANCE	ECART
						1561158	100,0%	-3122316	-1377684
						120672	7,7%	241344	-241344
						0	0,0%	0	0
						1561158	100,0%	3122316	1377684
						-505612	-32,4%	-1011224	
						-378846	-24,3%	-757692	-55308
						57369	3,7%	114738,64	-114739
						-241390	-15,5%	-482780	-317220
						8550	0,5%	17101	-17101
						-13664	-0,9%	-27328	-2672
						-3411	-0,2%	-6822	-15178
						981216	62,9%	-1962433	-872567
						-1280	-0,1%	-2560	560
						-783	-0,1%	-1566	-634
						-9447	-0,6%	-18894	-6106
						-8670	-0,6%	-17340	5340
						-478	0,0%	-956	-44
						-3043	-0,2%	-6086	-25914
						-31553	-2,0%	-63106	31106
						-46439	-3,0%	-92878	17878
						-4251	-0,3%	-8502	-2998
						-1894	-0,1%	-3788	-3212
						-107838	-6,9%	-215676	-12976
						-897	-0,1%	-1794	794
						-11643	-0,7%	-23286	15886
						-3969	-0,3%	-7938	7938
						-1324	-0,1%	-2648	-652
						-2710	-0,2%	-5420	-4580
						-3961	-0,3%	-7922	2922
						-6256	-0,4%	-12512	4512
						-6196	-0,4%	-12392	-17608
						-5700	-0,4%	-11400	8900
						-5911	-0,4%	-11822	822
						-232827	-14,9%	-465654	-39346
						-281394	-18,0%	-562788	20412
						591984	37,9%	1183969	-865131
						833	0,1%	1666	-1666
						-33900	-2,2%	-67810	0
						-478536	-30,7%	-957072	-67928
						290173	18,6%	580346	
						188365	12,1%	376731	
						9923	0,6%	19846	
						8,88%			
						-196281	-12,6%	-392562	-73333
						-18629	-1,2%	-37258	-212742
						26502	1,7%	53004	0
						-108027	-6,9%	-216063	-509458